

Avis aux lecteurs :
Le présent procès-verbal pourra être adopté par le
Conseil municipal à une séance ultérieure.

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 décembre 2009 (Budget 2010)

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA-VALLÉE-DU-RICHELIEU
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le mardi 22 décembre 2009, par le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, au lieu habituel des séances du Conseil.

Sont présents, monsieur le Maire,
ainsi que mesdames et messieurs les Conseillers,

Martin Lévesque
Martine Lizotte,
Serge Archambault,
Jonathan Chalifoux,
Alexandre Saint-Jacques,
Yvon Plante,
Danielle Lajeunesse,

tous formant quorum sous la présidence du Maire.

Sont également présents, madame Élise Guertin, directrice générale et secrétaire-trésorière pour agir aussi comme secrétaire à la présente ainsi que monsieur Marc Béland, inspecteur municipal en voirie, travaux publics, en bâtiments et environnement.

1. Constat de l'avis de convocation et du quorum

L'avis de convocation et le quorum, sous la présidence du Maire, monsieur Martin Lévesque, sont constatés. Il ouvre la séance à 20:00 heures pour traiter des seuls sujets suivants :

ORDRE DU JOUR

1. Constat de l'avis de convocation et du quorum

2. Présentation et adoption :

- 2.1 Prévisions budgétaires 2010
- 2.2 Programme triennal d'immobilisations

3. Lecture et adoption :

- 3.1 Règlement n° 2010-01 relatif aux taux de taxes et tarifications

4. Période de question(s)

5. Levée de la séance

* * * * *

2. Présentation et adoption :

2.1 Prévisions budgétaires 2010

RÉSOLUTION 2009-12-312

Considérant la présentation des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2010 par le Maire et son Conseil;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé par monsieur Serge Archambault, et résolu :

Que le Conseil adopte par la présente résolution, les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2010 incluant les affectations au Fonds réservés et au Surplus accumulé, comme suit, à savoir :

Dépenses	Budget 2010	Budget 2009
ADMINISTRATION GÉNÉRALE		
Législation	77 690	61 820
Application de la loi	3 000	8 000
Gestion financière et administrative	122 080	202 063
Greffe	62 300	8 500
Évaluation	30 600	20 300
Gestion personnel	13 520	
Autre gestion financière et administrative	37 210	14 725
Total	346 400	315 408

Avis aux lecteurs :
Le présent procès-verbal pourra être adopté par le
Conseil municipal à une séance ultérieure.

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 décembre 2009 (Budget 2010)

SÉCURITÉ PUBLIQUE		
Service de police	232 095	223 000
Service de protection incendie	92 750	63 828
Sécurité civile	1 270	1 000
Total	326 115	287 828
TRANSPORT ROUTIER		
Voirie municipale	143 210	99 491
Enlèvement de la neige	101 170	106 700
Éclairage des rues	8 500	9 500
Circulation	2 700	2 200
Transport adapté	6 722	5 766
Total	262 302	223 657
HYGIÈNE DU MILIEU		
Réseau de distribution de l'eau	177 620	194 190
Exploitation et traitement des eaux usées	35 243	39 250
Réseau d'égout	19 930	23 609
Ordures, collecte sélective, Éco-centre	152 220	104 000
Cours d'eau et pluvial	13 645	5 000
Protection de l'environnement et CCE	4 900	4 000
Vidange fosses septiques	5 862	
Total	409 420	370 049
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE		
Office municipal d'habitation	4 000	17 879
Centre de jour de médecine	2 940	5 000
Politique de la famille	6 320	
Total	13 260	22 879
URBANISME ET AMÉNAGEMENT		
Urbanisme zonage et aménagement	52 618	59 619
Tourisme	5 100	3 200
Total	57 718	62 819
LOISIRS ET CULTURE		
Centre communautaire	44 390	43 335
Patinoire	6 440	29 281
Parcs et terrain jeux	117 380	151 876
Bibliothèque	45 070	37 590
Maison de la culture	63 290	60 900
Total	276 570	322 982
FRAIS DE FINANCEMENT		
Remboursement d'intérêts dette à long terme	80 265	34 630
Autre frais de financement (frais de banque)	1 500	1 400
Total	81 765	36 030
Total budget de fonctionnement	1 773 550	1 641 652
Immobilisations	300 438	167 400
Remboursement de capitaux	167 802	71 513
Total	468 240	238 913
Grand total budget dépenses 2010	2 241 790	1 880 565

Revenus	Budget 2010	Budget 2009
Revenus de source locale		
Taxes sur la valeur foncière		
Taxes foncières générales	-834 676	-824 416
Taxes foncières Sécurité publique Police	-231 735	-218 000
Taxes foncières Transport - Voirie locale	-130 000	-81 000
Égout R 85-007 SCHL	-4 581	-4 581
Aqueduc Règlement 96-02	-27 227	-27 100
Aqueduc Règlement 99-01	-13 420	-20 410

Avis aux lecteurs :
Le présent procès-verbal pourra être adopté par le
Conseil municipal à une séance ultérieure.

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 décembre 2009 (Budget 2010)

Aqueduc Lapierre-Brûlé Règlement. 2000-04	Service dette	-17 401	-17 450
Égout Immeu communautaires Règlement 2004-002	Service dette	-12 279	-6 247
Sur la valeur foncière	Total	-1 271 319	-1 199 204
Tarifs pour services municipaux			
Eau potable mètre cube et compteur		-174 120	-193 190
Tarifs égout (Secteurs) Services mun. et dette			
Égout Entretien réseau		-17 234	-23 720
Égout Usine Exploitation		-31 750	-35 607
Égout Règlement 95-05 Pomme d'Or		-980	-1 315
Égout Assainissement Règlement 2004-02 Cap et int.		-62 643	-24 911
Égout Infra rue Lecours Règlement 2006-001		-1 025	-1 025
Matières résiduelles			
Cueillette matières résiduelles		-109 000	-93 345
Cueillette matières recyclables		-16 700	
Site de dépôt Lajemmerais		-18 000	
Tarifications		-431 452	-373 113
Total taxes, compensations, tarifs	Total	-1 702 771	-1 572 317
Revenus de sources locales et autres sources			
Total paiement tenant lieux taxes Québec		-4 945	-4 325
Total paiement tenant lieux taxes Canada		-13 925	-104 144
Services rendus aux organismes		-23 200	-18 795
Total autres Services rendus		-100	-100
Imposition de droits		-39 048	-38 000
Intérêts		-12 000	-12 000
Total Transferts du Gouvernement du Québec		-129 900	-14 000
Transferts du Gouvernement du Canada		-2 000	-2 000
Transferts de droit du Gouvernement du Québec		-20 900	-38 100
Transferts relatifs à des ententes		-16 200	-64 784
Total autres revenus	Total	-262 218	-296 248
Revenus avant affectations	Total	-1 964 989	-1 868 565
Affectations de surplus et de réserves			
Affectation Fonds réservé loisir		-32 000	
Affectation surplus libre (presbytère & plancher)		-75 000	
Affectation surplus libre (équilibre du budget)		-169 801	-12 000
Total affectations		-276 801	-12 000
Grand total budget revenus 2010		-2 241 790	-1 880 565

Adoptée à l'unanimité

Un tableau similaire a été déposé en même temps que les prévisions budgétaires 2010; il est reproduit ici pour le bénéfice des contribuables qui n'ont pu assister à cette séance extraordinaire du 22 décembre 2009.

Taux taxes, tarifs et compensations	Budget 2010	Budget 2009
Taxes sur la valeur foncière au dépôt du rôle	185 483 600	181 947 300
	du 100\$	du 100\$
Taxes foncières générales	0,45000 \$	0,4544 \$
Taxes foncières Sécurité publique Police	0,12490 \$	0,1201 \$
Taxes foncières Transport - Voirie locale	0,07008 \$	0,0446 \$
Égout Règlement 85-007 SCHL (444 unités)	0,01430 \$	0,0174 \$
Aqueduc Règlement 96-02	0,01470 \$	0,0149 \$
Aqueduc Règlement 99-01	0,00720 \$	0,0111 \$
Aqueduc Lapierre-Brûlé Règlement 2000-04	0,00940 \$	0,0096 \$
Égout Immeu. communautaires Règlement 2004-002	0,00662 \$	0,0093 \$
Total	0,69720 \$	0,6814 \$

Avis aux lecteurs :
Le présent procès-verbal pourra être adopté par le
Conseil municipal à une séance ultérieure.

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 décembre 2009 (Budget 2010)

Tarifications			Budget 2010	Budget 2009
Consommation d'eau au compteur				
Tarif de base			145,00\$	145,00\$
Taux au mètre cube			0,70\$	0,70\$
Égout Entretien réseau		unité	38,815\$	66,320\$
Égout Usine Exploitation		unité	71,510\$	84,580\$
Égout Règlement 95-05 Pomme d'Or		mètre linéaire	8,933\$	11,990\$
Égout Règlement 2004-02 Cap et int.		unité	141,087\$	59,170\$
Égout Infra rue Lecours Règlement 2006-001		mètre linéaire	42,040\$	43,000\$
Ordures ménagères, récupération, site Lajemmerais		Permanents	208,560\$	137,280\$
158,20\$	24,24\$	26,12\$		
79,10\$	12,12\$	26,12\$	117,340\$	68,640\$
		saisonniers		
Surplus accumulé				
Solde au 1 ^{er} janvier 2009			523 287	
Affectation en cours d'année (panneaux bienvenue)			-8 436	
Affectations au budget 2010 (presbytère et plancher)			-75 000	
Affectations au budget 2010 (équilibre budget)			-169 801	
Solde surplus accumulé libre avant fermeture			270 050	
Fonds réservés				
Solde au 1 ^{er} janvier 2009			207 385	
Affectation au budget 2009 pour Urbanisme			-17 800	
Affectation au budget 2010 pour Pavillon loisir			-32 000	
Solde Fonds réservés avant fermeture			157 585	

* * * * *

2.2 Programme triennal d'immobilisations

RÉSOLUTION 2009-12-313

Considérant la présentation du programme triennal d'immobilisation des exercices financiers 2010, 2011 et 2012 par le Maire et son Conseil;

En conséquence, il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par madame Danielle Lajeunesse, et résolu :

Que le Conseil adopte par la présente résolution, le programme triennal d'immobilisations pour les exercices financiers 2010, 2011 et 2012, comme suit, à savoir :

Secteur d'activité	Description	Montant prévu	Budget Immo
2010	2010	2010	2010
Administration générale	Ameublement et équipement bureau	2 500	
	Réaménagement bureaux	11 006	13 506
Sécurité publique	Agrandissement Caserne pompiers		
	Par R d'emprunt 100 000		
Transport - voirie locale	Revêtement bitumineux	120 000	
	Ponceaux et puisards	10 000	130 000
	Luminaire Fonds réservés	12 000	
	Fossés Fonds réservés	5 000	

Avis aux lecteurs :
Le présent procès-verbal pourra être adopté par le
Conseil municipal à une séance ultérieure.

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 décembre 2009 (Budget 2010)

	Garage Voirie et Travaux publics	R d'emprunt 200 000	
	Rue Stéphane	R d'emprunt 125 000	
Hygiène du milieu - Eau	Remplacement d'aqueduc		
	2% budget 2010 pour AIBR	44 832	
	Installation bornes-fontaines	2 500	47 332
Urbanisme et aménagement			
Loisirs	Agrandissement Centre communautaire pour Pavillon des loisirs	108 000	108 000
	Partie affectation Fonds réservés	32 000	
	Partie en attendant annonce subvention de	Règlement emprunt 66,67%	
Parcs et terrains de jeux	Bancs pour parcs Fonds réservés	1 048	1 600
	Pergola Chantoise Fonds réservés	5 000	
	Tables pique-nique Fonds réservés	2 400	
	Skate park Fonds réservés	3 000	
Culture	Projet presbytère Surplus accumulé	75 000	
Total programme 2010			300 438

Secteur d'activité	Description	Montant prévu	Projets immo
2011	2011	2011	2011
Administration générale	Ameublement et équipement bureau	5 000	5 000
Sécurité publique			0
Transport - voirie locale	Revêtement bitumineux	120 000	
	Ponceaux et puisards	10 000	
	Fossés	5 000	135 000
Hygiène du milieu - Eau	Remplacement d'aqueduc		
	2% budget 2011 pour AIBR	44 000	
	Installation bornes-fontaines	2 500	46 500
Urbanisme et aménagement	Achat d'un boisé	8 000	
	Aménagement de berges	10 000	
	Zones tampons	20 000	38 000
Loisirs	Cloisons acoustiques Salle comm.	50 000	
	Réfection entrée principale Centre	5 000	55 000
Parcs et terrains de jeux	Tables pique-nique	2 600	2 600
Culture	Bibliothèque	Règlement emprunt	
Total programme 2011			282 100

Secteur d'activité	Description	Montant prévu	Projets immo
2012	2012	2012	2012
Administration générale	Ameublement et équipement bureau	8 000	8 000

Avis aux lecteurs :
Le présent procès-verbal pourra être adopté par le
Conseil municipal à une séance ultérieure.

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 décembre 2009 (Budget 2010)

Sécurité publique			0
Transport - voirie locale	Revêtement bitumineux	140 000	
	Ponceaux et puisards	10 000	
	Fossés	5 000	
	Piste cyclable	141 000	296 000
Hygiène du milieu - Eau	Remplacement d'aqueduc		
	2% budget 2012 pour AIBR	44 000	
	Installation bornes-fontaines	3 000	47 000
Urbanisme et aménagement	Zones tampons	20 000	20 000
Loisirs	Plancher Salle communautaire	90 000	90 000
Parcs et terrains de jeux	Équipements récréatifs	33 000	33 000
Total programme 2012			494 000

Adoptée à l'unanimité

3. Lecture et adoption :

3.1 Règlement n° 2010-01 relatif aux taux de taxes et tarifications

RÉSOLUTION 2009-12-314

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU

Règlement n° 2010-01
déterminant les taux de taxes, compensations et tarifs
ainsi que les modalités de paiement et le taux d'intérêt
pour l'exercice financier 2010

SECTION 1 - TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE

Qu'une taxe foncière générale de **0,45000 \$** par 100 \$ de la valeur inscrite au rôle d'évaluation soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2010.

SECTION 2 TAXE FONCIÈRE SÉCURITÉ PUBLIQUE
(Sûreté du Québec)

Qu'une taxe foncière de **0,12490 \$** par 100 \$ de la valeur inscrite au rôle d'évaluation soit imposée et prélevée à l'ensemble pour l'année fiscale 2010 pour les services de police de la Sûreté du Québec.

SECTION 3 TAXE FONCIÈRE TRANSPORT ROUTIER
(Voirie locale)

Qu'une taxe foncière de **0,07008 \$** par 100 \$ de la valeur inscrite au rôle d'évaluation soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2010.

SECTION 4 TAXE FONCIÈRE ÉGOUT
(Règlement n° 85-007 – partie SCHL - secteur)

Qu'une taxe foncière de **0,01430 \$** par 100 \$ de la valeur inscrite au rôle d'évaluation soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2010 à tous les usagers du secteur concerné.

SECTION 5 TAXE FONCIÈRE AQUEDUC
(Règlement n° 96-02)

Qu'une taxe foncière de **0,01470 \$** par 100 \$ de la valeur inscrite au rôle d'évaluation soit imposée et prélevée à l'ensemble pour l'année fiscale 2010.

Avis aux lecteurs :
Le présent procès-verbal pourra être adopté par le
Conseil municipal à une séance ultérieure.

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 décembre 2009 (Budget 2010)

SECTION 6 TAXE FONCIÈRE AQUEDUC
(Règlement 99-01)

QU'une taxe foncière de **0,00720 \$** par 100 \$ de la valeur inscrite au rôle d'évaluation soit imposée et prélevée à l'ensemble pour l'année fiscale 2010.

SECTION 7 TAXE FONCIÈRE AQUEDUC
(Règlement n° 2000-04 – Lapierre-Brûlé)

QU'une taxe foncière de **0,00940 \$** par 100 \$ de la valeur inscrite au rôle d'évaluation soit imposée et prélevée à l'ensemble pour l'année fiscale 2010.

SECTION 8 TAXE FONCIÈRE ÉGOUT
(Règlement n° 2004-002 Assainissement immeubles communautaires – Service de dette, exploitation de l'usine et entretien du réseau)

Qu'une taxe foncière de **0,00662 \$**, par 100 \$ de la valeur inscrite au rôle d'évaluation soit imposée et prélevée à l'ensemble pour l'année fiscale 2010, Cette taxe est imposée à titre de contribution pour le service à la dette, l'exploitation de l'usine et l'entretien du réseau à l'égard des immeubles communautaires.

SECTION 9 TARIF - CONSOMMATION D'EAU
(Compteur AIBR)

Qu'un tarif annuel de **0,70 \$** du mètre³ d'eau ainsi qu'un tarif de base de **145,00 \$** soient imposés et prélevés à l'ensemble pour l'année fiscale 2010.

SECTION 10 TARIFS POUR LES SERVICES D'ÉGOUT ET SERVICE DE DETTE
(Secteur)

Entretien du réseau d'égout et de l'usine d'assainissement des eaux usées (exploitation)

Qu'un tarif annuel de **110,325 \$ (38,815\$ pour l'entretien et 71,510\$ pour l'exploitation de l'usine)** soit imposé et prélevé à tous les usagers des secteurs concernés pour l'année fiscale 2010.

Règlement numéro 95-05 (Pomme d'Or)

Qu'un tarif annuel de **8,933 \$** du mètre linéaire soit imposé et prélevé à tous les usagers du secteur concerné pour l'année fiscale 2010. Ce tarif est imposé à titre de remboursement de la dette.

Règlement 2004-002 - travaux d'assainissement

Qu'un tarif annuel **141,087 \$**, soit imposé pour chaque unité attribuée à chaque immeuble imposable et prélevé pour l'année fiscale 2010 à tous les usagers des secteurs concernés. Ce tarif est imposé à titre de remboursement de la dette.

Règlement numéro 2006-001 (secteur rue Lecours)

Qu'un tarif annuel de **42,040 \$** du mètre linéaire soit imposé et prélevé pour l'année fiscale 2010 à tous les usagers concernés. Ce tarif est imposé à titre de remboursement de la dette.

SECTION 11 POUR LE SERVICE DE COLLECTE TRANSPORT ET ÉLIMINATION DES DÉCHETS, COLLECTE SÉLECTIVE (RÉCUPÉRATION) ET DU SITE DE DÉPÔT LAJEMMERAIS

Qu'un tarif annuel de **208,560 \$ (158,20 \$ déchets, 24,24 \$ récupération, 26,12 \$ site)** soit imposé et prélevé pour l'année fiscale 2010 à tous les usagers pour le service de collecte, transport et élimination des déchets et pour le service de collecte sélective (récupération) ainsi que pour le site de dépôt Lajemmerais.

Qu'un tarif annuel de **117,340 \$ (79,10 \$ déchets, 12,12 \$ récupération, 26,12 \$ site)** soit imposé et prélevé pour l'année fiscale 2010 à tous les usagers saisonniers pour le service de collecte, transport et élimination des déchets et pour le service de collecte sélective (récupération) ainsi que pour le site de dépôt Lajemmerais.

SECTION 12 TAUX D'INTÉRÊT SUR COMPTE PASSÉ DÛ

Le taux d'intérêt pour l'exercice 2010, sur les comptes de taxes et toutes factures émises par la Municipalité et non payés est de 7% auquel s'ajoute une pénalité de 5%.

Avis aux lecteurs :
Le présent procès-verbal pourra être adopté par le
Conseil municipal à une séance ultérieure.

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 décembre 2009 (Budget 2010)

SECTION 13 MODALITÉ D'APPLICATION DU PAIEMENT DE TAXES

La totalité du compte de taxes supérieure à 300 \$ est payable en trois versements égaux, le premier versement dû trente (30) jours à compter de l'expédition du compte de taxes, le deuxième versement dû le 1^{er} juillet 2010 et le troisième dû le 1^{er} septembre 2010.

Quant au compte pour la consommation d'eau (AIBR), la totalité du compte de taxes supérieure à 300 \$ est payable en deux versements égaux, le premier versement dû trente (30) jours à compter de l'expédition du compte de taxes et le deuxième dû le 1^{er} août 2010.

Selon l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale, lorsqu'un contribuable effectue son premier versement dans le délai de trente (30) jours de l'expédition de son compte de taxes, aucun intérêt n'est exigible par la Municipalité et celui-ci peut se prévaloir de son droit de faire le deuxième versement le 1^{er} juillet 2010 et le troisième versement le 1^{er} septembre 2010, et celui du 1^{er} août 2010 pour la consommation d'eau de l'AIBR sans intérêt.

Toutefois, si un contribuable n'acquitte pas le montant de son premier versement dans le délai plus haut mentionné, la totalité du compte de taxes devient exigible à compter du 31^e jour de son expédition et si le compte de taxes n'est pas acquitté, des intérêts et pénalités s'appliqueront au solde dû.

SECTION 14 DISPOSITION FINALE

Le présent règlement entre en vigueur suivant la loi.

Lecture et corrections faites

Adopté à l'unanimité

Martin Lévesque,
Maire

Élise Guertin,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

15. PÉRIODE DE QUESTION(S)

Le Maire et son Conseil procèdent à la période de questions à l'intention des personnes présentes, laquelle période débute à 21h00 et porte exclusivement sur les sujets de l'ordre du jour.

* * * * *

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION N° 2009-12-315

L'ordre du jour étant épuisé, sur motion de monsieur Yvon Plante, appuyé par madame Martine Lizotte, la séance est levée à 21h32.

Adoptée à l'unanimité

Martin Lévesque,
Maire

Élise Guertin, Directrice générale
et secrétaire-trésorière